



ASSOCIATIONS CYCLISTES CANTONALES ROMANDES
CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

Omnium romand route 2012

REGLEMENT

(30.01.2012)

Informations générales :

Dates - règlement - catégories - résultats généraux intermédiaires et finaux :
www.cyclismeromand.ch – **OMNIUM - Route**

- **La remise des prix (en espèces) aura lieu lors de la dernière étape, samedi 8 septembre 2012**
- **Prescription de chaque course** : consulter le site Internet de chaque organisateur
- Course ouverte à tous et à toutes
- Catégories officielles Swiss Cycling
- Frais d'inscription selon chaque organisateur
- Coureur non membre d'un club - association cantonale autorisé à participer (inscrit et classé « Individuel »)
- Coureur licencié : c'est le nom du club ou du Groupe Sportif – inscrit à Swiss Cycling sur sa licence qui fait foi
- **NOUVEAU** : Tout coureur classé à **au moins 3 étapes officielles** (y compris en cas d'abandon) de l'Omnium romand route figurera au classement final de l'Omnium romand route
- Les 3 moins bons résultats seront effacés lors de la rédaction du classement général final (7 sur 10). Une course non courue (0 point) compte comme moins bon résultat
- 10 points sont attribués en cas d'abandon (si le coureur n'est pas classé pour un autre motif, par exemple pour dossard non lisible à l'arrivée, aucun point n'est attribué)
- Le Jury peut prendre, en cours de saison, toute décision dans l'intérêt de l'épreuve